

# LA PRESSE EN REVUE...

VENDREDI 2 JUIN 2017

## SOMMAIRE

- 1) **Le Fillon bis!**
- 2) **Encore un "pas blanc de blanc"**
- 3) **Le doute de falsification de diplôme pour...**
- 4) **La «poudre de perlimpinpin»**
- 5) **La roue tourne**
- 6) **Il commence à taper sur les fonctionnaires**
- 7) **Les vacances « à Melun Nord »...**



Diez Gérard La Presse en Revue

## I) La justice se saisit du cas Ferrand



Richard Ferrand, ministre et secrétaire général d'En Marche ! © Reuters

## Le parquet de Brest a décidé d'ouvrir une enquête préliminaire sur l'affaire Ferrand après les nouvelles informations publiées dans la presse, dont Mediapart.

**D**émissionner ? « Je ne le ferai pas pour deux raisons : d'abord j'ai ma conscience pour moi, je ne suis pas mis en cause par la justice de la République (...) Et puis j'ai une mission très importante, celle de la cohésion des territoires », affirmait mercredi Richard Ferrand au micro de France Inter. Que répondra-t-il aux enquêteurs ? La justice s'est en effet saisie de l'affaire, révèle ce jeudi 1er juin le quotidien brestois Le Télégramme. Le procureur de la République de Brest a décidé d'ouvrir une enquête préliminaire, confiée à la direction interrégionale de la police judiciaire de Rennes. « Le spectre des investigations est très large », note le journal. Dans un communiqué, le procureur détaille les objectifs de l'enquête, qui cherchera à savoir si les faits sont « susceptibles ou non de constituer une infraction pénale en matière d'atteintes aux biens, de manquement au devoir de probité et aux règles spécifiques du code de la mutualité. »

Contre le ministre, l'opposition ne retenait plus ses coups. « J'ai été aimable une semaine, je vais désormais pousser le volume sonore », avait prévenu lundi 29 mai François Baroin, chef de file des Républicains aux législatives, en exigeant l'ouverture d'une enquête judiciaire. À droite, certains avaient déjà choisi la qualification pénale : pour Bernard Accoyer, il s'agirait d'une « véritable escroquerie ». Côté PS, le patron du parti, Jean-Christophe Cambadélis, est même allé jusqu'à réclamer lundi la démission, « évidemment », du ministre de la cohésion des territoires.

Quelles sont donc, à ce stade, les évidences dans cette affaire immobilière ? Mediapart fait le point.

**Le rôle joué par Richard Ferrand.** Dans cette histoire, on a d'abord cru qu'il n'avait rien paraphé de sa main. Proche d'Emmanuel Macron et secrétaire général d'En Marche, cet élu du Finistère était directeur général des Mutuelles de Bretagne en janvier 2011, lorsque le président de cet organisme à but non lucratif, qui cherchait un bâtiment où installer son service de soins à domicile, a été mandaté par le conseil d'administration pour signer un contrat de location avec une drôle de SCI, pas encore constituée ni même propriétaire des lieux – elle n'a déposé ses statuts qu'en février 2011 et finalisé six mois plus tard l'achat des locaux en question (370 m<sup>2</sup> rue George-Sand). Or, comme Le Canard enchaîné l'a révélé, la gérante de cette SCI (propriétaire à 99 %) n'était autre que la compagne de Richard Ferrand, avocate de métier.

Selon le ministre et l'actuel président des Mutuelles de Bretagne, ce « détail » était parfaitement connu du conseil d'administration de l'époque – bien que l'ancien président interrogé par Le Canard n'en ait gardé aucun souvenir. Aux yeux des Mutuelles, en tout cas, c'était la meilleure des trois offres sur la table, la moins chère : 42 000 euros de loyers à l'année auxquels devaient s'ajouter 250 000 euros de travaux (184 000 euros dans les faits).

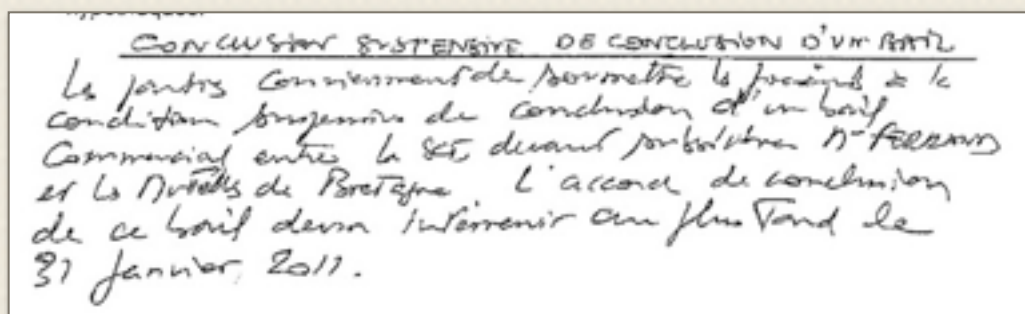
L'avocate brestoise, Sandrine Doucen, faisait là un joli coup. Négociés à l'amiable avec un vendeur qui se trouvait sous la menace d'une saisie immobilière, ces locaux ont été achetés par la SCI au prix de 375 000 euros (plus 24 000 euros de frais), soit une opération amortissable a priori assez rapidement. Le bail de 2011 a d'ailleurs été renouvelé par les Mutuelles en 2014 sans difficulté, à une date où Richard Ferrand n'était certes plus directeur général de l'organisme (car devenu député), mais toujours « chargé de mission » (rémunéré 1 250 euros par mois).



Le bâtiment situé 2, rue George Sand, à Brest

Dès les premiers jours de l'affaire, Richard Ferrand a farouchement nié tout conflit d'intérêts. Et ce lundi, la directrice générale (sa remplaçante) a encore souligné l'absence de « lien juridique ou patrimonial » entre le ministre et sa compagne. C'est toutefois l'enfant du couple, une adolescente de 13 ans, qui a racheté en février 2017 l'unique part de la SCI qui n'était pas encore détenue par Sandrine Doucen. Chez le notaire, la collégienne était d'ailleurs « représentée » à la fois par sa mère et par Richard Ferrand, « agissant en tant qu'administrateurs légaux des biens de mademoiselle ».

Surtout, comme l'a révélé Le Parisien ce lundi, Richard Ferrand est intervenu bien en amont du deal passé entre Sandrine Doucen et les Mutuelles. Dès décembre 2010, c'est lui, et non sa compagne, qui a « réservé » les 370 m<sup>2</sup> de locaux disponibles, avant qu'ils partent aux enchères : de sa main, Richard Ferrand a signé un « compromis » avec le vendeur, en prévoyant qu'il laisserait ensuite sa place à une SCI. Mieux : l'élu ne prenait aucun risque, ni sa compagne, puisqu'une clause conditionnait l'achat du bien à l'obtention par la future SCI d'un contrat de bail avec les Mutuelles de Bretagne. Une fois les Mutuelles engagées en janvier 2011, la SCI de Sandrine Doucen n'avait plus qu'à tendre la main pour décrocher un emprunt bancaire, qui lui a permis de finaliser l'acquisition des locaux en juillet 2011. Un schéma tout confort.



Extraits du compromis de vente signé par Richard Ferrand le 23 décembre 2010 et consulté par Mediapart © DR

« Il fallait à tout prix agir avant que le bien soit vendu aux enchères, s'est défendu Richard Ferrand lundi dans Le Télégramme. Le notaire des Mutuelles m'a donc conseillé de réaliser ce compromis de vente. Cela arrangeait tout le monde. » Retrouvée par nos confrères, la notaire ne dit pas autre chose : « L'affaire risquait de passer sous le nez des Mutuelles. » Et sous le nez de Sandrine Doucen, non ? Dont la notaire ne cache pas qu'elle est « aussi le conseil ».

**Pas de commissaire aux comptes dans la boucle.** Lundi, dans Le Parisien, un ancien bâtonnier du barreau de Brest (qui avait eu à connaître du compromis de vente de 2010) est venu jeter un doute sur la légalité des opérations mitonnées en 2011. Dénonçant « l'enfumage » de Richard Ferrand, Me Alain Castel a rappelé quelques obligations inscrites dans le code de la mutualité : non seulement les conventions auxquelles un dirigeant « est indirectement intéressé » sont forcément soumises au conseil d'administration, mais le président doit saisir les commissaires aux comptes de la mutuelle pour qu'ils présentent un « rapport spécial », sur lequel l'assemblée générale est appelée à statuer. Rien de tel ici.

« Il n'y a aucun problème de légalité », a pourtant évacué, de lui-même, le commissaire aux comptes de l'époque, retrouvé par Le Télégramme. « [Il] n'a pas été interrogé car je considère qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêts », a complété dans Le Parisien Richard Ferrand, qui serait passible de cinq ans de prison et de 75 000 euros d'amende s'il avait fait « obstacle » aux vérifications des commissaires aux comptes... On n'en est pas là.

« Je ne suis pas partie à l'affaire, a surtout insisté le ministre. Je ne suis ni marié ni pacsé avec Sandrine Doucen. Nous ne vivons pas sous le régime matrimonial. Nous n'avons pas de patrimoine commun. On peut se séparer demain, chacun gardera ses biens. » Alors que sa compagne était directement intéressée, que leur fille l'est désormais, il faudrait ainsi admettre que Richard Ferrand n'avait aucun intérêt indirect... Mais surtout, après de tels propos, on s'étonne de découvrir, en feuilletant les statuts de la SCI mis à jour en février 2017, qu'un Pacs aurait été conclu entre Richard Ferrand et sa compagne en janvier 2014. Est-ce une erreur sur le document ? A-t-il été dissous ces derniers mois ? Le ministre a-t-il « oublié » ? Contacté mardi matin, le cabinet du ministre confirme ce Pacs mais souligne que Richard Ferrand voulait simplement dire qu'il n'était pas pacsé en 2011, à la date de l'acquisition immobilière, et rappelle qu'un pacte civil de solidarité « n'induit rien en termes de partage de patrimoine ».

Aucune enquête judiciaire ouverte. Dès le 24 mai, le parquet national financier, créé pour se saisir des délits boursiers, de fraude fiscale complexe ou d'atteinte à la probité (favoritisme, etc.), a fait savoir qu'il n'ouvrirait pas d'enquête préliminaire, hors son champ de compétence. Il revenait donc au parquet de Brest d'examiner le fond. Or, dès vendredi 26 mai, le procureur a douché les espoirs de l'opposition avec le communiqué suivant : « Il apparaît

## STATUTS DE SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE

A la requête de :

1<sup>er</sup> Mademoiselle Sandrine DOUCEN, avocate, célibataire, demeurant à MOTREFF (29270) Ty Nevez.  
Née à SAINT BRIEUC (22000) le 3 janvier 1975,  
Ayant conclu un pacte civil de solidarité avec Monsieur Richard William FERRAND suivant acte reçu par Maître QUEINNEC, Notaire à BREST le 02 janvier 2014.  
De nationalité française.  
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

qu'en l'état, aucun des faits relatés n'est susceptible de relever d'une ou plusieurs qualifications pénales permettant d'ouvrir une enquête préliminaire.  
» La difficulté à caractériser un préjudice pour les Mutuelles l'aurait-il retenu, entre autres ?

Sur ce point, Richard Ferrand est allé jusqu'à déclarer lundi que le choix de la location aurait « fait gagner de l'argent » à l'organisme mutualiste, grâce à « un prix de location inférieur aux prix pratiqués sur le marché », soit « 9,20 euros HT le mètre carré contre 10 euros à 15 euros dans le secteur en question ». Ce chiffre de 9 euros hors taxe ne tient cependant pas compte des travaux. Surtout, « la vraie question, c'est pourquoi les Mutuelles n'ont-elles pas acheté ? », insiste l'ancien bâtonnier auprès de Mediapart. Si l'organisme à but non lucratif avait choisi d'être propriétaire, il serait aujourd'hui rentré dans ses frais.

> L'ex-épouse de Richard Ferrand. D'après nos informations, la première épouse de Richard Ferrand, artiste peintre installée dans le Finistère, a par ailleurs été choisie pour travailler sur l'aménagement des locaux situés rue George-Sand, achetés par la SCI. Questionnée par Mediapart, elle refuse de communiquer le montant du contrat, probablement passé avec les Mutuelles en direct, mais précise qu'il comprenait une proposition de mise en couleurs, la sélection de mobiliers, un relevé de plans, la conception d'une signalétique ou encore « la redéfinition de l'espace », en « concertation » notamment avec Joëlle Salaun, adjointe de Richard Ferrand à l'époque, désormais directrice générale. En 2013, elle a également été sollicitée puis retenue par les Mutuelles, à la suite d'une mise en concurrence, pour repenser l'enseigne et les boutiques de certains opticiens du réseau.

Son divorce avec Richard Ferrand remonte toutefois à 1994, et la plasticienne assure à Mediapart que ses premiers travaux pour les Mutuelles ont été conclus seulement en 2002, soit huit ans plus tard. « Je réponds à vos questions afin de ne pas paraître m'y dérober, nous a-t-elle écrit lundi soir. Mais ce serait un comble que vous évoquiez des relations avec mon ex-mari qui n'existent plus depuis longtemps, du fait d'anciens conflits personnels. (...) Je ne saurais vous dire si le fait que nous ayons été mariés a joué, je veux croire que c'est plutôt (...) mes compétences et la qualité de mes réalisations qui ont été déterminantes. »

mediapart.fr

## II) Ce rapport explosif discrètement enterré qui accable un proche d'Emmanuel Macron

Jean-Paul Delevoye, président de la commission nationale d'investiture d'En Marche !, est épinglé par un rapport concernant la gestion du Conseil économique, social et environnemental, du temps où il en était le président.



Les termes sont édifiants : "crise de modernisation", "augmentation du stress et des facteurs anxigènes", "dévalorisation des agents", "confusion des

missions et des moyens". En 2013, le Conseil économique, social et environnemental commande un rapport au cabinet Technologia (proche du syndicat Force Ouvrière) pour évaluer le management après cinq années de présidence de Jean-Paul Delevoye, un homme de 70 ans devenu depuis président de la commission nationale d'investiture du mouvement En Marche !.

Le texte de ce rapport de 103 pages sera tellement accablant qu'il aurait alors été soigneusement enterré. Mais le site Internet "L'oeil pour le dire" a réussi à "l'exhumer". En effet, les salariés de l'institution y dénoncent notamment une ambiance "tendue" (pour 62 % d'entre eux), "conflictuelle" (58 %), "anxiogène" (53 %) ou encore "malveillante" (30 %). Par ailleurs, 27,5% des répondants sont exposés de manière élevée ou très élevée à l'épuisement professionnel. Les conséquences sont alors multiples : "multiplication des arrêts de travail et des cas de burn out, tentative de suicide avérée par la médecine du travail, plainte en justice pour harcèlement, distributions de tracts syndicaux à l'intérieur et à l'extérieur de la maison – une première dans l'histoire du Conseil- mobilisation des partenaires sociaux", liste "L'oeil pour le dire".

Mais le rapport ne s'arrête pas là et pointe du doigt une suspicion de conflits d'intérêts corroborée, selon les experts, par des témoignages internes. En effet, Jean-Paul Delevoye est également maire de Bapaume, une ville de 15 000 habitants dans le Pas de Calais. Est alors évoqué un "certain malaise quant à une confusion des missions et des moyens due à la détention en parallèle d'un mandat électif par le Président a également été relevé".

Le rapport aurait dû être rendu public en 2014... mais son contenu est si explosif qu'il sera tout bonnement enterré, à la demande expresse de Jean-Paul Delevoye, selon le cabinet d'expertise. Le texte, qui aurait coûté la bagatelle de 30.000 euros, aurait même acquis le surnom de "rapport fantôme".

[atlantico.fr](http://atlantico.fr)

## III) Nord : une candidate En Marche ! condamnée pour falsification de diplôme

Par Auteur valeursactuelles.com



Houmria Berrada. © Facebook Houmria Berrada

Législatives. Houmria Berrada, candidate du parti d'Emmanuel Macron, a été exclue de l'école des avocats de Lille en 2010.

Enième casserole pour le parti d'Emmanuel Macron sur le chemin des législatives. Houmria Berrada, ancienne militante PS de 34 ans et candidate de La République en marche dans la deuxième circonscription du Nord, a été condamnée en 2011 à huit mois de prison avec sursis pour faux et usage de faux, révèle La Voix du Nord.

La jeune femme avait été exclue en 2010 de l'école des avocats de Lille après quelques semaines de cours pour avoir présenté un faux diplôme de l'Institut d'études judiciaires (IEJ) de Strasbourg. Contactée par le quotidien régional, la jeune femme dément catégoriquement et assure que la condamnation ne figure pas à son casier judiciaire. Son cas devrait être toutefois examiné par le comité éthique du parti présidentiel.

**VALEURS**

## MAIS AUSSI

### 1) Le calendrier ultra-serré des ordonnances sur le travail

Par Manuel Jardinaud

**Selon un document confidentiel que Mediapart s'est procuré, le gouvernement veut aller très vite pour réformer le code du travail. Le processus débutera avant les législatives et se terminera le 20 septembre, date de l'adoption du paquet d'ordonnances par le conseil des ministres.**

**L**e gouvernement veut aller vite, très vite, sur les ordonnances concernant la réforme de la loi sur le travail. Après les propos du premier ministre sur le plateau du JT de France 2 le 30 mai dans lesquels il évoquait une présentation des dites ordonnances avant la fin septembre, Mediapart est en mesure d'en détailler le calendrier en exclusivité.

Selon un document confidentiel que nous nous sommes procuré, daté du 27 mai 2017, le projet de loi d'habilitation, première étape de la procédure du vote parlementaire, va être envoyé au conseil d'État dès le 14 juin. C'est dire que, étant donné le timing, tout semble déjà bouclé.

Le 28 juin, soit juste dix jours après le second tour des élections législatives, le projet de loi sera examiné en conseil des ministres pour être voté par le Parlement entre le 24 et le 28 juillet en session extraordinaire. Selon cet agenda précipité, l'envoi des ordonnances au conseil d'État, première étape vers l'adoption des textes visant le fond de la réforme, se fera le 28 août au plus tard.

Date	Événement	Commentaires
Mercredi 14 juin	Envoi du P1H au Conseil d'Etat	
Mardi 20 juin	Examen par la section sociale	
Jeudi 22 juin	Examen par l'AG du Conseil d'Etat	
Mercredi 28 juin	Examen du P1H en conseil des ministres	
Semaine du 24 au 28 juillet	Examen et adoption du P1H au Parlement	Recours devant le CC possible
Vendredi 28 juillet	Fin des travaux législatifs à la DGT	
Vendredi 28 août	Au plus tard Envoi des ordonnances au CE	
Semaine du lundi 4 au vendredi 8 septembre	Consultations obligatoires : CNC, COCT, CSP	
Mardi 12 septembre	Au plus tard : section sociale	
Jeudi 14 septembre	AG du Conseil d'Etat	
Vendredi 15 septembre	Relecture au SGG des ordonnances	
Mercredi 20 septembre	Adoption du paquet d'ordonnances en Conseil des ministres	

Le document détaillant le calendrier du vote des ordonnances visant à réformer le code du travail. © DR

Le gouvernement se prépare à un sprint effréné. Il envisage l'adoption du paquet d'ordonnances en conseil des ministres le 20 septembre. L'ultime étape étant le vote du Parlement dans la foulée, lors de la première session à l'automne. Contacté, le ministère du travail n'a pas répondu à notre demande de confirmation.

Sans être une véritable surprise, ce calendrier précis

montre ainsi la volonté farouche du nouvel exécutif de ne pas laisser respirer les partenaires sociaux qui se retrouvent pris dans une cadence infernale au beau milieu de l'été. De fait, compte tenu des dates retenues, ce sont à peine deux mois qui leur seront proposés pour ce qui devrait ressembler davantage à des consultations qu'à une véritable négociation.

Avec un troisième round de rencontres qui s'ouvre aujourd'hui rue de Grenelle avec Muriel Pénicaud, la ministre du travail, le gouvernement peut déjà faire valoir qu'il a engagé un dialogue avec les syndicats et le patronat. Même si chacun, quelle que soit sa position, reste encore sur sa faim puisque l'Élysée et Matignon n'ont rien lâché sur le fond. Une lettre de cadrage doit être envoyée aux représentants des organisations syndicales et patronales en milieu de semaine prochaine, qui précisera les sujets sur lesquels ils auront à se pencher.

Dans sa volonté réformatrice, Emmanuel Macron veut frapper un grand coup. Après cette séquence de consultation destinée à donner des gages d'ouverture, le président de la République trace sa route à toute vitesse. Les séances de concertation, si elles ont lieu, se feront en plein cœur de l'été, si peu propice à une mobilisation dans la rue.

Si l'on s'en tient au programme du candidat, les points clés des ordonnances seront le référendum à l'initiative de l'employeur, le regroupement des instances représentatives du personnel, le champ de la négociation au sein de l'entreprise par rapport à la branche, le compte de pénibilité et, bien sûr, l'explosif sujet du barème obligatoire des indemnités aux prud'hommes. L'été risque d'être chaud.

mediapart.fr

### 2) Législatives : la hausse de la CSG peut-elle perdre Emmanuel Macron ?

**Le programme fiscal d'Emmanuel Macron prévoyait une hausse de la CSG de 1,7%. Mais il est à craindre que la hausse ne soit plus importante que prévue.**

Par Virginie Truyens. Un article de l'Iref-Europe.

CSG : 3 lettres qui reviennent régulièrement dans le débat relatif aux finances publiques françaises. Souvent cité, cet impôt reste néanmoins mal appréhendé par de nombreux Français. Aussi convient-il d'apporter un éclairage sur ce dernier.

La CSG est un impôt universel qui frappe l'ensemble des revenus perçus par les Français. Il s'applique ainsi aux revenus d'activité (salaires, primes et indemnités diverses...), aux revenus de remplacement (pensions de retraite, allocations chômage, indemnités journalières...), aux revenus du patrimoine (revenus fonciers...) et aux revenus de placement (revenus mobiliers, plus-values mobilières et immobilières...).

Il s'apparente donc à un impôt sur le revenu ou sur le capital « bis » qui a pour spécificité, d'une part, d'être proportionnel (c'est une sorte de « flat tax ») et, d'autre part, de s'ajouter à l'impôt sur le revenu progressif, dont le taux marginal s'élève déjà à 45 %, sans compter la contribution exceptionnelle de 3 % ou 4 % pouvant, le cas échéant, s'y ajouter. Depuis 2013, l'ensemble des revenus du travail et du capital (à l'exception des plus-values immobilières) sont en effet soumis à l'impôt sur le revenu selon un barème progressif, alors qu'auparavant, certains revenus du capital étaient imposés selon un taux forfaitaire.

#### **La CSG : un serpent de mer de la fiscalité**

La CSG présente une forte propension à être régulièrement et substantiellement augmentée. Cela s'explique, tout d'abord, par son mode de perception, à la source, qui rend assurément sa hausse plus indolore que celle d'autres impôts directement acquittés par les contribuables, comme l'impôt sur le revenu. Cela s'explique, ensuite, par le fait que la CSG ne soit pas considérée comme un impôt « injuste », comme peut a contrario l'être la TVA. Bien injustement d'ailleurs.

Instaurée initialement en 1990 par le gouvernement socialiste de Michel Rocard, comme un impôt temporaire au taux faible de 1,1 %, la CSG a ainsi été prolongée et augmentée au taux de 2,4 % en 1993, puis au taux de 3,4 % en 1997 et enfin au taux de 7,5 % en 1998, sous le gouvernement socialiste de Lionel Jospin.

Depuis lors, il a été proposé à plusieurs reprises<sup>6</sup>, soit d'augmenter à nouveau le taux de la CSG, soit de fusionner celle-ci avec l'impôt sur le revenu, afin de la rendre également progressive. Ces propositions n'ont heureusement pas été couronnées de succès. Cela étant, le sujet est malheureusement loin d'être tombé aux oubliettes.

La preuve en est que le nouveau Président annonce désormais une hausse de 1,7 point de la CSG, ce qui porterait son taux à 9,2 % pour les revenus d'activités, à 9,9 % pour les revenus de placement et à 8,3 % pour les pensions de retraite.

### **La hausse de la CSG aurait un impact positif pour la majorité des salariés**

Cette hausse serait compensée positivement pour la plupart des salariés, dès lors qu'Emmanuel Macron la conditionne à une suppression des cotisations chômage et maladie. Il s'ensuit que ceux-ci verraient in fine leur rémunération nette et, partant, leur pouvoir d'achat augmenter.

A titre d'exemple, pour un salarié percevant le SMIC, soit 1.480 euros brut par mois<sup>7</sup>, la suppression des cotisations chômage et maladie représenterait un gain total de 3,15 %<sup>8</sup> du salaire brut, soit 46 euros par mois. La hausse de 1,7 point de la CSG équivaudrait, quant à elle, à une perte d'environ 25 euros par mois. Par suite, le gain total pour ledit salarié, équivalant à 1,48 % du salaire brut, serait de 21 euros par mois, soit environ 252 euros par an.

L'avantage obtenu serait bien moindre pour les plus gros salaires puisque la cotisation chômage n'est prélevée que jusqu'à un certain niveau de rémunération brute, équivalente à 4 fois le plafond de la Sécurité sociale (soit 13.076 euros par mois en 2017), et que la CSG, de son côté, est prélevée sur 100 % du salaire sans plafond. Il s'ensuit qu'à partir d'une rémunération mensuelle de 13.076 euros, l'économie se réduirait, voire se transformerait même en perte au-delà d'un certain niveau.

### **La hausse de la CSG aurait en revanche un impact négatif immédiat pour les retraités**

En l'absence de compensation, la hausse de la CSG impacterait, de façon négative, 60 % des retraités<sup>9</sup>, soit plus de 9 millions d'entre eux. Plus précisément, cette mesure viserait les retraités gagnant plus de 1198 euros par mois, soit 14.375 euros par an.

A titre d'exemple, sur une pension de retraite mensuelle de 1.500 euros par mois, cette hausse de la CSG représenterait près de 25 euros d'impôt supplémentaire par mois, soit environ 300 euros par an.

Pour justifier cette mesure délicate, car touchant directement au pouvoir d'achat des retraités, le nouveau Président met en avant l'argument de la solidarité intergénérationnelle. Celui-ci connaît bien le sujet étant donné qu'il a publié en 2008 (alors qu'il était inspecteur des finances) un rapport<sup>10</sup>, dans lequel il estimait que « l'analyse des retraites, de la dette sociale et des prélèvements obligatoires met en évidence des transferts multiples qui dans l'ensemble s'exercent en faveur des classes d'âge de plus de 60 ans ».

Ce constat a été repris en 2012 dans un rapport de la Cour des Comptes<sup>11</sup> et en 2016 dans un rapport de France Stratégie, à l'époque dirigé par Jean Pisani-Ferry, qui est devenu par la suite directeur du programme d'En Marche. Ce second rapport indique notamment : « la pauvreté a longtemps touché davantage les personnes âgées que les jeunes. C'est aujourd'hui l'inverse ». On ne manquera toutefois pas de préciser que ce constat est loin de faire l'unanimité<sup>12</sup>.

Par ailleurs, la hausse de la CSG pourrait également impacter négativement les fonctionnaires et les professions indépendantes, sauf si des mesures de compensation étaient effectivement mises en œuvre<sup>13</sup>.

### **Une hausse de la CSG potentiellement supérieure à celle annoncée**

On peut légitimement redouter que la hausse de la CSG soit, en définitive, bien supérieure à celle annoncée.

La raison en est que, pour financer le coût de l'assurance chômage universelle (estimé officieusement à plusieurs dizaines de milliards d'euros), Emmanuel Macron parie seulement sur quelques réformes structurelles (réformes de la filière senior et des dispositifs d'activité réduite) ainsi que sur une baisse massive du nombre de chômeurs et un contrôle plus drastique de ceux-ci !

Il va sans dire ces hypothèses restent très... hypothétiques et que le risque d'une impasse financière est réel pour compenser les coûts supplémentaires liés à l'ouverture de l'assurance chômage aux salariés démissionnaires et aux indépendants.

Il faudrait alors sans doute procéder à une hausse supplémentaire de la CSG. Ce scénario n'est d'ailleurs pas exclu par le programme d'En Marche pour les législatives, lequel évoque une hausse « de l'ordre de » (terme qui implique une certaine incertitude) et non une hausse « stricte » de 1,7 point.

### **La hausse de la CSG : un enjeu politique important pour les Républicains**

On a vu que la hausse de la CSG viendrait notablement réduire le pouvoir d'achat d'environ 9 millions de retraités. Or, ces derniers s'inscrivent comme le cœur de l'électorat des Républicains<sup>14</sup> puisque près de 40 % d'entre eux ont voté pour François Fillon au premier tour de la présidentielle. D'où la stratégie adoptée par François Baroin, consistant à s'ériger en héros de la lutte contre la hausse de la CSG.

Cette stratégie du chef de file des Républicains pour les législatives de 2017 n'est pas sans rappeler celle conduite par le parti socialiste pendant les législatives de 2007. Pour mémoire, ce dernier avait, dès le soir de l'élection de Nicolas Sarkozy, choisi de concentrer ses attaques sur la création d'une TVA sociale, laquelle correspondait à une hausse pure et simple des taux de TVA.

A l'époque, cette stratégie s'était avérée payante puisque le nombre de députés UMP avait été finalement bien moins élevé qu'escompté : seulement 313 députés alors qu'un sondage IFOP du 1er juin 2007 en annonçait potentiellement plus de 400.

### **Une réforme de l'impôt sur le revenu et de la CSG serait souhaitable**

Mais la tactique électorale ne doit pas aller à l'encontre des réformes de fond. La CSG est un impôt proportionnel à un taux quasi unique qui s'avère efficace puisqu'il rapporte chaque année 20 Mds € de plus que l'impôt sur le revenu.

Du reste, la CSG est considérée comme un impôt juste alors que l'impôt sur le revenu est largement déconsidéré en raison de ses aspects discriminatoires et excessifs : celui-ci ne pèse en effet que sur 45 % des foyers fiscaux avec des taux très vite confiscatoires allant jusqu'à 45 % !

A cet égard, les Républicains ne devraient-ils pas mener une réflexion de fond sur une éventuelle fusion de l'impôt sur le revenu dans la CSG afin de créer un grand impôt proportionnel à taux unique ou quasi unique (la « flat tax ») qui permettrait de supprimer toutes les niches et de favoriser l'économie et la justice ?

En attendant, la baisse de 10 % de l'impôt sur le revenu qu'ils proposent doit être saluée dès lors qu'elle vient utilement alléger le fardeau fiscal imposé aux contribuables français.

### 3) Allemagne : La précarité atteint son point le plus haut depuis 13 ans : un avant-goût des réformes en France ?

Lilly Freytag, Klasse Gegen Klasse Alors que le taux de chômage officiel a baissé de façon record, les chiffres de ce qu'on appelle les emplois « atypiques » nous montrent sur quoi se base ce succès : une part de plus en plus importante d'employés précaires, avec des temps partiels, des mini-jobs, de l'intérim et des CDD.



Le taux de chômage en Allemagne était de moins de 6% en avril 2017, aussi bas qu'en avril 1991, il y a 26 ans. Cela ne correspond pas à l'ambiance qui existe lorsqu'on discute avec nos collègues ou nos amis. Notre peur face à la question de l'emploi est-elle seulement imaginaire ? Non, car la réduction du chômage dans les dernières années repose sur l'augmentation du nombre d'emplois précaires : depuis 2003, le nombre d'employés réguliers a baissé.

Selon les chiffres de l'Institut des Sciences sociales et économiques (WSI) de la fondation Hans-Böckler, le taux d'emplois atypiques a atteint sa plus haute part depuis 13 ans en 2016 : alors que le nombre de mini-jobs a légèrement diminué, le nombre de personnes travaillant à temps partiel ou en intérim a augmenté. En tout, 39,3 % des salariés ont un emploi principal sous une de ces formes, ce qui est donc tout sauf « atypique ». Les femmes représentent la plus grande partie de ce groupe : 70,4% des salariés occupant un emploi atypique (40% de l'ensemble des salariés) sont des femmes. Autrement dit, 2 emplois précaires sur 3 sont occupés par des femmes. Chez les femmes, la précarité s'exprime surtout au travers des temps partiels, tandis que pour les hommes, il s'agit surtout de mini-jobs (type d'emploi partiel et précaire associé au versement des allocations chômage).

A cela s'ajoute le nombre d'emplois en CDD, qui ne sont pas comptés par le WSI : ceux-ci ont presque doublé au cours des vingt dernières années, selon des chiffres de 2015. De plus, les femmes occupent plus d'emplois en CDD que les hommes (7,6% contre 6,5%). Les jeunes hommes sont particulièrement concernés, à savoir 20% des 15-25 ans. Un CDD veut aussi dire un salaire plus bas : 30,8% des salariés en CDD gagnent moins de 10,36 euros brut de l'heure. C'est trois fois plus que la part d'employés en CDI qui gagnent aussi peu.

Tout cela laisse supposer qu'il est difficile pour les employés précaires de trouver ensuite un emploi stable. Les situations de travail précaire se renforcent pour la plupart des personnes concernées. Le miracle de l'emploi allemand ne leur permet pas de s'en sortir. Mais au cours des dernières années, un secteur d'employés précaires, qui ne veut plus accepter ces conditions et qui se mobilise est apparu.

[revolutionpermanente.fr](http://revolutionpermanente.fr)

LAPRESSEENREVUE.EU

### IV) L'état d'urgence comme alibi pour restreindre le droit de manifester

par Vanina Delmas

**Amnesty International dénonce les dérives des autorités et des forces de l'ordre lors des manifestations, justifiées par les pouvoirs exceptionnels dus à l'état d'urgence.**

L'état d'urgence sera-t-il prolongé jusqu'au 1er novembre 2017 ? Emmanuel Macron a annoncé que le Parlement devra se prononcer sur cette épineuse question avant le 15 juillet. Ce régime d'exception pourrait donc être renouvelé pour la sixième fois en moins de deux ans... et n'aurait donc plus rien d'exceptionnel. Instauré après les attentats de novembre 2015, l'état d'urgence visait à protéger la population face à une menace terroriste « plus élevée que jamais » mais les pouvoirs d'urgence qu'il octroie aux autorités ont servi d'autres objectifs, notamment le maintien de l'ordre public.

Dans un rapport intitulé « Un droit, pas une menace. Restrictions disproportionnées à la liberté de réunion pacifique sous couvert de l'état d'urgence en France » (à lire sur le site de l'association), Amnesty International démontre que « le droit à manifester pacifiquement est de plus en plus perçu comme une menace en France ». Même si les dérives de l'état d'urgence ont débuté dès les mobilisations pour la COP21, en décembre 2015, pour atteindre leur apogée lors du mouvement social contre la loi travail, ce rapport s'appuie sur des recherches de terrain menées entre juin 2016 et mai 2017 et d'entretiens effectués avec 82 personnes : syndicalistes, membres d'organisations de la société civile, manifestants, journalistes ainsi que des représentants des ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la préfecture de police de Paris et des préfectures de Rennes et Nantes.

Selon des chiffres obtenus par l'ONG le 5 mai dernier du ministère de l'Intérieur, les préfets ont eu recours aux pouvoirs d'urgence pour signer 155 arrêtés interdisant des rassemblements publics entre novembre 2015 à mai 2017, ainsi que l'adoption de 639 mesures individuelles empêchant les personnes visées de participer aux rassemblements publics, notamment contre la loi travail, que celles-ci aient déjà été interpellée, inculpées ou pas. Le préfet d'Ille-et-Vilaine a signé un arrêté empêchant Hugo, étudiant et militant du parti Ensemble-Front de gauche, de circuler librement dans le centre-ville de Rennes. Son motif : son rôle dans le mouvement étudiant rennais contre la loi travail. « Leurs motifs sont souvent basés sur des généralisations, des raisons vagues et non sur des preuves concrètes, affirme Marco Perolini, l'auteur du rapport. Pour interdire ces manifestations, ils avancent souvent l'argument du manque d'effectifs policiers, or nous avons constaté plusieurs fois que les autorités mettaient en place des stratégies de maintien de l'ordre demandant beaucoup de policiers. »

#### Nasser pour mieux contrôler

L'un des points mis en avant est le recours de plus en plus systématique à la stratégie du confinement, ou de la nasse. Utilisée habituellement pour séparer les manifestants violents du reste du cortège, cette technique revient fréquemment dans les témoignages des manifestants. Parfois, ils se retrouvent même nassés avant le début de la manifestation, à titre préventif, enfreignant ainsi le droit de circuler et de manifester. Comme le 5 août 2016, à Paris, quand la police a empêché 150 personnes de quitter le campement de migrants de Stalingrad pour rejoindre le rassemblement place de la République, organisé pour dénoncer le harcèlement subi par les migrants.

Un mois plus tôt, une cinquantaine de personnes avaient été confinées par un cordon de CRS sur le pont de la Concorde, devant l'Assemblée nationale. Mariana Otero, cinéaste, y était pour filmer mais les forces de l'ordre l'en ont empêchée. « Ils m'ont expliqué qu'un arrêté préfectoral interdisait de filmer. Ils ont fini par nous confisquer le matériel, et nous ont emmenés au commissariat après un moment d'attente », raconte-t-elle. Contrairement à un autre manifestant emmené avec son équipe, elle a pu ressortir rapidement. De retour sur le pont, elle a constaté que les manifestants étaient toujours nassés, alors qu'ils étaient calmes. Les CRS ont finalement formé un couloir pour les mener progressivement vers le métro.

#### Des blessés à vie

Si Amnesty International ne remet pas en cause les violences auxquelles les

forces de l'ordre doivent souvent faire face, son rapport dénonce « le recours non nécessaire et excessif à la force », qui peut aller de la confiscation de matériel, même du sérum physiologique nécessaire aux secouristes, jusqu'à l'utilisation non justifiée d'armes comme les grenades de désencerclement.

Laurent T., 47 ans, raconte comment il a perdu son œil droit lors de la manifestation contre la réforme du code du travail qui avait lieu à Paris le 15 septembre 2016. Il n'avait pas particulièrement suivi le mouvement contre la loi travail mais ce jour-là, il décide de marcher. Arrivé sur la place de la République, il voit que les cordons de CRS se positionnent.

*Un groupe de jeunes chantait près de la statue, ils étaient calmes. Puis il y a eu deux jets de gaz lacrymogène en leur direction. J'ai décidé de partir car la situation devenait tendue. Je n'ai pas eu le temps. Le dernier souvenir de mon œil droit, c'est une explosion et une douleur atroce, raconte-t-il.*

Une grenade de désencerclement a explosé à un mètre de lui. Les secours arrivent au bout de 40 minutes, Laurent est opéré le jour même mais son œil droit ayant été éclaté, il a perdu la vue. Affilié au syndicat Sud-Solidaires, ce secrétaire hospitalier avait déjà fait un bon nombre de manifestations mais a constaté « le fossé entre celles des années 2000 et celles d'aujourd'hui ». Toujours en arrêt maladie aujourd'hui, il suit un traitement pour dépression et attend le procès du policier responsable du jet de la grenade. « L'IGPN l'a identifié et j'ai appris qu'il n'avait reçu aucune formation pour utiliser ce genre de grenades. J'imagine qu'il ne sera pas condamné mais voir un policier devant un tribunal est déjà une grande victoire », conclut-il. Pour le moment, aucune date de procès ne lui a été communiquée.

*Aujourd'hui, les forces de l'ordre vont encore plus loin en utilisant la tactique de la nasse à titre préventif, et en ciblant les journalistes ou toutes personnes prenant des images, dénonce Nicolas Krameyer, responsable du programme Liberté chez Amnesty International France. Nous avons constaté une banalisation de l'usage de la force lors de manifestations pacifiques, que ce soit par des gazages en règle, des coups de matraques ou des jets de grenades, renforcé par un sentiment d'impunité.*

D'autant qu'aucun outil de collecte du nombre de manifestants blessés n'a été mis en place, à part les compte-rendus des street-médecins. Ces secouristes ont estimé qu'un millier de manifestants ont subi des blessures suites aux agissements des forces de l'ordre. Le ministère de l'Intérieur a fait mention de 102 plaintes déposées par des manifestants auprès de l'IGPN ou de l'IGGN. La plupart des manifestants ayant vécu les affrontements avec les forces de l'ordre depuis novembre 2015 reconnaissent que le 1er mai 2017 a été particulièrement violent, et beaucoup craignent de retourner manifester. Les autorités semblent parvenir à construire une technique de dissuasion efficace, en étouffant progressivement le droit à manifester par les gaz lacrymogène et la peur.

politis.fr

## V) Législatives 2017 : la jeunesse au pouvoir après le règne d'André Santini ?

Anthony Lieures



Paris, le 21 février 2017. Député depuis 1988, André Santini a dit adieu à l'Assemblée nationale. Il a désigné Jérémy Coste, son ancien collaborateur parlementaire, pour briguer sa succession. LP/ARNAUD JOURNOIS

## Deux candidats âgés de 28 et 31 ans partent favoris pour décrocher la succession du député-maire (UDI) d'Issy-les-Moulineaux frappé, à 76 ans, par la loi sur le non-cumul des mandats.

Bien plus qu'une page qui se tourne. En février, André Santini faisait ses adieux à l'Assemblée nationale, près de 30 ans après y avoir fait ses premiers pas, en 1988. Qui succédera au député-maire (UDI) d'Issy, 76 ans, frappé par la loi sur le non-cumul des mandats ?

Le sortant a désigné son successeur, Jérémy Coste (UDI), 30 ans, qui fut son attaché parlementaire. Et pour accompagner son dauphin, il a choisi d'en être... le suppléant : « Ce n'est pas mal de remplacer un vieux crabe comme moi par un jeune député dynamique, sportif, courageux », confie-t-il.



Jérémy Coste, candidat UDI sur la 10e circonscription. (LP/A.L.)

Mais après une présidentielle inédite, les cartes sont totalement rebattues sur ce territoire historiquement acquis à la droite et au centre. Et face à Jérémy Coste, c'est un autre jeune candidat, Gabriel Attal, 28 ans, qui défendra plein d'ambition les couleurs de La République en Marche. Ici, Emmanuel Macron est arrivé largement en tête au 1er tour (28,9 %).



Gabriel Attal, candidat pour la République en Marche sur la 10e circonscription. (LP/A.L.)

Face aux favoris, c'est l'ancien général Bertrand Soubelet qui a créé la surprise en se lançant en politique cet hiver. L'ex-n°3 de la gendarmerie, qui avait d'abord rejoint le mouvement En Marche ! avant de le quitter, estime représenter le vrai changement : « Le renouvellement, ce n'est pas que la jeunesse, tacle-t-il. Gabriel Attal et Jérémy Coste sont issus d'appareils politiques. Ils n'ont fait que cela dans leur vie. » Lui met en avant son

Une autre personnalité défendra les couleurs de la France Insoumise : l'humoriste Gérald Dahan, qui parle d'un « vrai combat politique à mener », sur une terre où Jean-Luc Mélenchon est arrivé 3e, avec 17,3 %.

Thomas Puijalon, chef de file du PS à Issy, tentera lui de faire fructifier son implantation : « Je ne suis pas le pion de quelqu'un ni le valet d'un autre, clame-t-il. Mon parti étant un peu en déconfiture, je me sens libre. » Il souhaite « réinventer ce qu'est le rôle d'un député » en associant le plus possible les habitants à son travail.



Bertrand Soubelet, ancien général le n° 3 de la gendarmerie, se présente lui aussi. (LP/A.L.)

minoritaire, j'ai toujours dit qu'il fallait travailler avec des gens de droite et du centre à partir du moment où ils étaient progressistes. A Vanves (où il est conseiller municipal), je vote 95 % des délibérations avec le maire UDI Bernard Gauducheau. »

[leparisien.fr](http://leparisien.fr)

**Le Parisien**

[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)

Résultat des législatives 2012. Premier tour (les six premiers) : André Santini (NC-UMP) 44,01 % ; Lucile Schmid (EELV-PS) : 23,71 % ; Laurent Pieuchot (DVG) : 15,01 % ; Sandrine Bunot (FN) : 5,44 % ; Lysiane Alezard (FG) : 5,31 %. Second tour : André Santini 53,3 % ; Lucile Schmidt 46,7 %

## VI) Gérald Darmanin évoque l'instauration d'un jour de carence, qui serait compensé

Par Claire Boulland



L'imitateur Gérald Dahan est candidat de La France Insoumise. LP/A.L.



Claire Boulland

### Gabriel Attal et Jérémy Coste : la guerre des clônes

Ils sont tous les deux de la même génération, ont le contact facile, arborent le look parfait du (très) bon élève et plébiscitent le bilan d'André Santini. Bien difficile pour certains électeurs de différencier Jérémy Coste de Gabriel Attal...

Le premier, ex-président des Jeunes Centristes, est soutenu par le député sortant, quand le deuxième, ancien du cabinet de la ministre Marisol Touraine, est investi par le mouvement du nouveau président de la République. « J'ai toujours voté Santini ici, mais j'ai voté Macron à la présidentielle et j'ai envie qu'il ait une majorité... Je n'ai pas encore choisi », admet une retraitée sur le marché d'Issy.

### Les deux revendiquent leur « liberté »

Sur le terrain, les deux affûtent leurs arguments : « Les Français ont élu un président. Ils attendent désormais de la clarté avec des députés qui voteront son programme », explique Gabriel Attal, qui prévient : « On a vu ce que cela donnait, les frondeurs, qui se disaient dans un soutien exigeant... Cela a bloqué la France pendant 5 ans. »

Quand Jérémy Coste lui oppose sa « liberté » : « Je ne serai pas tenu par une discipline présidentielle, explique-t-il. Notre groupe soutiendra le président Macron mais sera autonome. Je voterai les lois qui iront dans le bon sens, et j'amenderai les autres, explique-t-il. La différence entre Gabriel Attal et moi, c'est que je suis centriste depuis toujours — et le président Macron se dit au centre — alors que lui est socialiste depuis toujours et En Marche ! depuis un mois (NDLR : Gabriel Attal a quitté le PS en début d'année). »

Mais Gabriel Attal se dit lui aussi libre et contre-attaque : « Moi je n'ai pas besoin d'une figure tutélaire ou d'une béquille pour être élu. Au PS, j'étais

**C'en est fini des premiers entretiens entre les organisations syndicales (OS) de la fonction publique et Gérald Darmanin. Le ministre de l'Action et des comptes publics a terminé son premier tour de table, mardi 30 mai 2017. Il aurait confirmé l'instauration d'un jour de carence, compensé a priori par des mesures de prévention et de prévoyance.**

La FA-FP était l'une des dernières organisations syndicales (OS) reçues par le ministre de l'Action et des comptes publics, à l'Hôtel Cassini mardi 30 mai 2017, avec la CFTC FAE et la CFE CGC.

La semaine passée, la FO était ressortie « inquiète des premiers échanges », la CFDT disait « ne pas être naïve », l'Unsa « vigilante » et la CGT « désormais dans l'attente des résultats des élections législatives ». Gérald Darmanin leur avait en effet soutenu que l'engagement d'Emmanuel Macron de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires partant à la retraite sur le quinquennat serait « tenu », tout en refusant une approche « comptable ». Il leur a été assuré qu'un débat sera mené « au préalable » et la « méthode du chiffre » évitée. Ce mardi, il a d'ailleurs précisé à la presse que cet objectif se réalisera par le biais de la « modernisation », maître mot de son action (lire l'encadré), a-t-il répété, évoquant notamment le numérique.

### Jour de carence dans la fonction publique

Le ministre de l'Action et des comptes publics avait également défendu la semaine passée le projet d'Emmanuel Macron de rétablir le jour de carence. La FA-FP dit à ce sujet s'être vue confirmé « l'instauration d'un jour de carence dans la fonction publique, compensé a priori par des mesures de prévention et de prévoyance, comme seront également compensées les conséquences de la hausse de la contribution sociale généralisée pour les agents publics », d'après Bruno Collignon, président de la FA-FP.

Contactée, Mylène Jacquot (CFDT) explique avoir compris qu'un tel outil



pourrait être proposé, « mais cela n'était pas si clair, restons prudents ». L'Unsa indique, elle, « avoir [aussi] compris qu'il y aurait un futur dispositif allant dans ce sens » : la « piste de réflexion » d'un jour de carence compensé par des mesures de prévention et de prévoyance serait « éventuellement plus juste qu'un simple jour de carence », sous entendu sans compensation. Mais il faudra en débattre et cela prendra du temps », selon Luc Farré, secrétaire général de l'Unsa Fonction publique.

### L'échéance déterminante des législatives

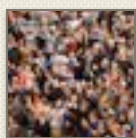
Toutes les organisations syndicales se disent dans l'expectative des résultats des élections législatives des 11 et 18 juin. Après seulement pourront réellement débiter les débats sur le programme du président de la République pour la fonction publique territoriale.

### Gérald Darmanin veut un « dialogue social original »

A l'issue de ces deux semaines d'échanges avec les organisations syndicales, Gérald Darmanin a rappelé son attachement à la fonction publique et ses agents, avec quelques mots plus appuyés à destination des Agents spécialisés territoriaux d'école maternelle (Atsem), les policiers et les gendarmes.

Il écrira dès la semaine prochaine aux neuf syndicats, pour synthétiser les engagements pris : un rendez-vous salarial à l'automne (sans vouloir se prononcer sur une revalorisation du point d'indice en 2018), la constitution d'un calendrier partagé pour construire un « dialogue social original ». Mais aussi afin de « trouver un moment pour réfléchir avec les agents publics à la modernisation des services publics ». Ce travail devra être mené en « interministériel ». « Cela prendra-t-il la forme d'États généraux ou d'assises ? Ce ne sont pas les mots qui sont importants », a-t-il ajouté.

Il indique aussi prévoir trois rendez-vous par semaine sur le terrain, auprès des agents.



Gérald DARMANIN@GDarmanin

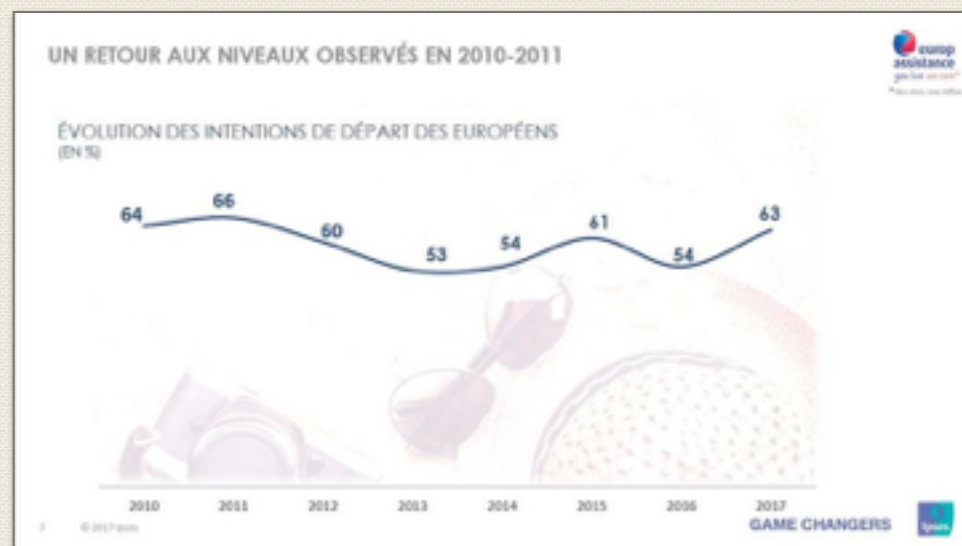
Aux agents publics que je rencontre, je demande de me remonter les simplifications concrètes que l'on peut engager pour leur quotidien.



la gazette.fr

Après un creux l'été dernier, les Européens seront plus nombreux à partir en grandes vacances cette année: 63% d'entre eux ont l'intention de prendre des congés d'été, soit une hausse de 9 points par rapport à 2016 (54%), révèle le 17e baromètre annuel des vacances publié par Ipsos et Europ Assistance\*. Une embellie qui concerne les ressortissants de tous les pays sondés dans le cadre de cette étude. En France, ils répondent à 65% qu'ils partiront en vacances cet été, un bond de 8 points par rapport à 2016. «Il y a un phénomène de rattrapage qui est assez classique: après une année noire, les Français qui ne sont pas partis ont tendance à compenser», expliquait Didier Arino, directeur du cabinet Protourisme, au Figaro. D'après ses estimations, 42 millions de Français devraient partir cet été, soit 2,2 millions de plus qu'en 2016.

Le rebond est aussi particulièrement marqué pour les Belges (+13 pts), les Italiens (+ 9 pts), les Espagnols (+ 9pts) et les Allemands (+8 pts).



Credit baromètre des vacances Ipsos-Europ Assistance 2017

S'ils sont plus nombreux à partir cet été, les Européens vont toutefois raboter très nettement la durée de leurs vacances. Leur séjour en villégiature durera en moyenne 1,9 semaine (contre 2,4 semaines l'an dernier). D'une durée moyenne de deux semaines, les vacances des Français seront les plus longues. Elles ont malgré tout été raccourcies car elle duraient 2,7 semaines en 2016. Selon le baromètre, 8% des vacanciers tricolores partiront seulement quelques jours (4 pts de plus que l'année dernière) et 29% partiront une semaine (+13 pts par rapport à l'année dernière). Seuls 10% des Français qui prendront des vacances partiront 4 semaines ou plus, un recul de 10 points en un an.

### » À Paris, le tourisme retrouve son niveau d'avant les attentats de 2015

La tendance aux séjours courts est généralisée en Europe. Le même phénomène est en effet observé en Allemagne (1,9 semaine de congés en moyenne contre 2,5 en 2016), en Espagne (1,9 contre 2,3), en Italie (1,7 contre 2,1), en Belgique (1,8 contre 2,5) et en Autriche (1,8 contre 2,3). Résultat: les Européens dépenseront moins pour leurs vacances. Ils prévoient un budget moyen de 1989 euros par foyer, en recul de 12% par rapport à l'année dernière. Les Français sont dans la moyenne, avec un budget de 1982 euros (- 11%).

### Le risque d'attentat, un critère de choix de vacances

Les vacanciers européens iront aussi - et logiquement - moins loin. Ils sont même nombreux à envisager de rester dans leur propre pays. C'est notamment le cas d'une écrasante majorité de Français (63%), mais aussi des Italiens (56%) ou encore des Espagnols (52%). Globalement, sur la période allant de juin à septembre, les destinations favorites des Européens demeurent l'Italie, l'Espagne ou la France, selon le baromètre. «Ce sont les destinations ensoleillées et offrant de nombreuses possibilités de villégiatures en bord de mer qui seront cette année encore les plus prisées par les vacanciers, même si cette année, on note un regain d'intérêt pour les vacances en ville lié notamment à l'augmentation des courts séjours.»

Sans surprise, dans ce contexte, le budget reprend la première place des critères de choix des destinations de vacances des Européens cette année. Ce facteur est déterminant pour 55% des sondés, en hausse de 17 points par rapport à la saison 2016. En deuxième position, le risque d'attentat terroriste est désormais bien installé dans les considérations des Européens lorsqu'ils élisent leur lieu de villégiature estivale: 48% d'entre eux le mentionnent, une hausse de 8 points en un an. Le climat repasse cette année en troisième position (44%, + 2 pts) des préoccupations des Européens qui planifient leurs vacances. «Signe d'un climat qui reste tendu, la crainte vis-à-vis du risque d'agressions augmentent aussi sensiblement», observe le baromètre.

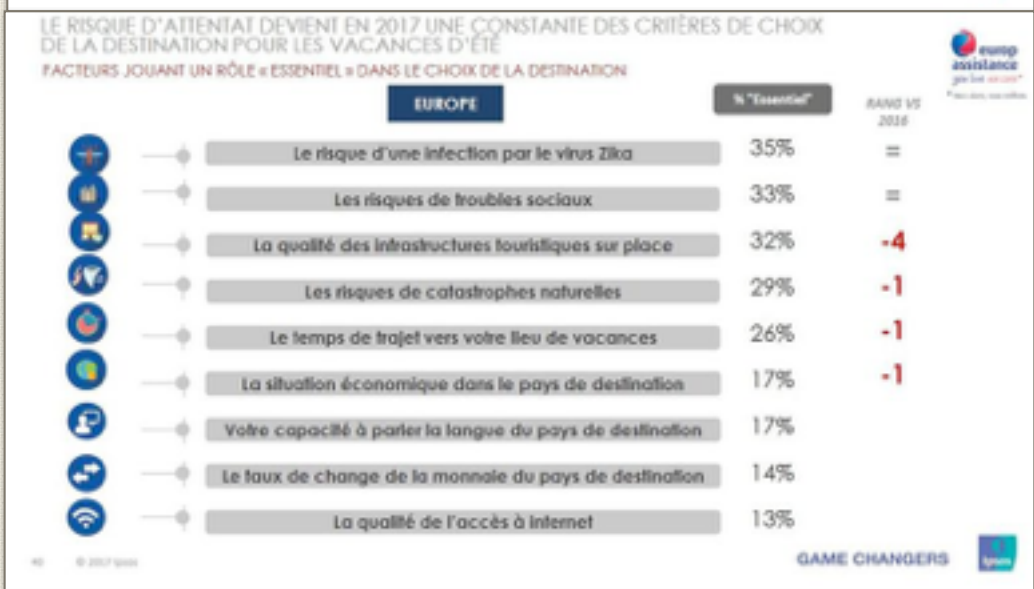
## VII) Cet été, les Européens vont raccourcir leurs vacances et dépenser moins

Par Isabelle de Foucaud



Des touristes sur une plage de Biarritz dans le sud-ouest de la France, le 26 ai 2017. Crédits photo :Franck Fife/ AFP

**INFOGRAPHIES - 63% des Européens ont l'intention de partir en vacances cet été, soit une hausse de 9 points par rapport à 2016. Le budget est le premier facteur de choix de destination des vacanciers, devant le risque d'attentats et le climat.**



» La politique internationale influence 4 Français sur 10 dans leurs projets de voyage

\* Enquête réalisée par Internet, du 28 mars et le 21 avril 2017, auprès d'un échantillon de 10 000 individus, en Europe (France, Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Autriche, Royaume-Uni, Suisse), aux Etats-Unis et au Brésil, selon la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage, région et taille d'agglomération).



Isabelle de Boucaud - auteur

lefigaro.fr



A Suivre...  
La Presse en Revue